

LOTISSEMENT SAINT-BLAINE : DENOMINATION DES RUES

Monsieur REINSTADLER, 2ème Adjoint, chargé de la voirie, informe l'Assemblée que pour répondre au voeu de la Société Nancéienne d'Aménagement visant à dénommer les rues du futur lotissement "Saint-Blaine" à LUDRES, il a dû réunir la commission extra-municipale de l'urbanisme le mardi 26 Février 1980.

Il donne lecture des noms que la commission a retenu pour les rues connues à ce jour. Il précise que la dénomination de ces rues est issue des noms de lieudits du secteur.

Il propose à l'Assemblée les noms de rues suivants :

- voie principale AB : Avenue de Saint-Blaine,
- voie EF : Impasse des deux Rupts
- voie GHI : Rue du Railleu
- voie FH : rue du Trechêne
- voie CD : rue de l'Assaut

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré,

- décide de ne retenir que le nom de la voie principale AB dénommée Avenue de Saint-Blaine,
- juge que les noms donnés aux autres rues présentent des difficultés quant à leur écriture,
- demande à ce que la commission extra-municipale de l'urbanisme se réunisse une nouvelle fois afin de proposer des noms de rues à sonorité et à écriture plus facile.